

Objectifs de Développement durable	Items à discuter lors de l'instruction	Étapes d'intégration le projet
<p>0.Pertinence du choix d'investissement</p> <p>Le projet répond à un besoin d'investissement clairement identifié auquel le scénario de statu quo ne peut pas satisfaire, et a été discuté avec l'ensemble des parties prenantes. Il est justement dimensionné et défini dans le cadre d'une approche globale de santé et territoriale. Son impact écologique est pris en compte dans le choix du scénario.</p>	<p>Approche GHG/territoriale du projet médico-soignant, de la stratégie foncière, immobilière et logistique et de la trajectoire financière</p> <p>Pertinence et juste dimensionnement du besoin médico-soignant et immobilier</p> <p>Choix d'investissement tenant compte des critères suivants : gain énergétique kWhEF/an, économie d'EGES KgeqCO2/an (et à défaut m2 rénové énergétiquement, nbre sources d'EnR&R, m2 neuf/restructuré), gain d'exploitation et fonctionnement Si concerné (site nouveau) : % surface nette artificialisée/végétalisée/renaturée, % exposition aux pollutions atmosphériques et des sols, % exposition aux risques inondation (nbre jours d'autonomie sans évacuation)</p>	1
<p>1.Amélioration de la performance énergétique</p> <p>Le projet contribue à la rénovation énergétique des bâtiments et à la mise en œuvre du dispositif « éco-énergie tertiaire ». En particulier, l'établissement s'engage à formaliser un plan d'actions de réduction de ses consommations énergétiques (en énergie finale) de ses bâtiments en cohérence avec les objectifs du dispositif « éco-énergie tertiaire », et à afficher les résultats annuels sur la plateforme de recueil et de suivi numérique dédiée : OPERAT.</p>	<p>Préconisations issues des audits énergétiques réalisés</p> <p>Enregistrement sur la plateforme OPERAT</p> <p>Stratégie énergétique et politique de gestion énergétique à court, moyen et long terme, schéma directeur énergie et planification patrimoniale</p> <p>Choix constructifs améliorant la performance énergétique de l'enveloppe (lumière naturelle, ventilation, isolation), conception bioclimatique</p> <p>Mise en place de systèmes de suivi et de gestion des énergies</p>	1 1 1 3 3
<p>2.Réduction des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>L'établissement s'engage à réaliser un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre sur lequel il s'appuiera pour mettre en œuvre des mesures de réduction des principaux postes émetteurs. En particulier, le projet contribue à développer les sources d'énergies renouvelables (dont le raccordement au réseau de chaleur et de froid urbain dans le cas où l'établissement est concerné) et les mobilités vertes. Et sa conception favorise la circularité des composants du bâtiment ainsi que la réversibilité des aménagements.</p>	<p>Dernier bilan d'émission de gaz à effet de serre ou bilan carbone® réalisé : synthèse et actions mises en œuvre, recueil auprès des fournisseurs des Analyses du Cycle de Vie-ACV produits ou construction réalisées dans le cadre du projet</p> <p>Potential de raccordement aux réseaux d'approvisionnement locaux ou de création</p> <p>Potential de recours aux énergies renouvelables et de récupération</p> <p>Optimisation/mutualisation des réseaux de fluide existants : objectifs et exigences générales retenues (chaleur, smart grid, gestion des effluents)</p> <p>Plan de mobilité intégré au territoire, concertation avec les AOM-Autorités Organisatrices des Mobilités, étude d'accessibilité aux sites actuelle et projetée, cartographie des flux actuels et projetés, stationnement et installations mobilités vertes</p> <p>Projection du devenir des composants et réversibilité des aménagements</p>	1 2 2 1 1 3
<p>3.Résilience aux aléas climatiques</p> <p>L'établissement s'engage à fournir une évaluation de l'exposition du site aux risques climatiques (inondation, canicule, grand froid) et à mettre en œuvre des mesures de remédiation, afin de renforcer la résilience du site et du bâti et garantir la continuité de services.</p>	<p>Evaluation de la capacité de résilience du site et du bâti face au changement climatique : résultat de l'examen préalable permettant de déterminer les risques climatiques physiques pouvant impacter le site puis évaluation de sa vulnérabilité pour chaque risque identifié et de l'impact potentiel sur son activité</p> <p>Liste des mesures d'adaptation nécessaires pour renforcer la résilience du site et du bâti : inondation/submersoire (adaptation des fondations, localisation des équipements sensibles et indispensables, dispositifs anti-eau ...), vague de chaleur (revêtement, protection solaire, rafraîchissement, végétalisation, ...), retrait gonflement des argiles (adaptation des fondations, désolidarisation des éléments de la structure), tempêtes/vents violents (limitation des prises au vent)</p> <p>Evaluation du potentiel d'évolutivité du site et de modularité du bâti et capacité d'adaptation de l'infrastructure au standard d'accueil actuel et projeté et à l'évolution des pratiques médicales et de la prise en charge des patients</p> <p>Description du projet logistique, modalités d'approvisionnement et d'évacuation des biens et produits</p> <p>Intégration des enjeux d'exploitation-maintenance afin d'assurer la continuité de services en cas d'intervention (trames techniques accessibles hors zone d'activité sensible, espaces nécessaires)</p>	1 2 1 1 3
<p>4.Respect de la santé et de l'environnement</p> <p>L'établissement met en œuvre des mesures limitant les externalités négatives du projet sur l'environnement, la biodiversité et la santé des populations, spécifiquement concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement des espaces favorisant l'augmentation des mobilités douces/actives et l'accessibilité des lieux de soins aux populations les plus vulnérables - L'amélioration de la qualité des milieux de vie/travail (acoustique, visuel, qualité de l'air, confidentialité et sécurisation des cheminements) - L'utilisation de techniques de préservation et de dépollution de la ressource en eau - La gestion et le traitement des déchets, en particulier des déchets de chantier, effluents biologiques et chimiques, effluents et déchets radioactifs, DASRI 	<p>Diagnostic général du/des sites : contraintes et opportunités en matière de développement durable : proximité ou localisation en zones naturelles protégées, corridors bleus/verts, nature du voisinage, accessibilité, liaisons urbaines, coefficient de biotope, qualités urbaines et paysagères, etc.</p> <p>Analyse des servitudes (unité foncière, utilité publique) et risques (naturels, industriels et technologiques) auxquels est soumis le site : plans et études de risques correspondantes</p> <p>Continuité et sécurisation des cheminements, parcours patient/résident permettant de limiter les déplacements et distances à parcourir, signalétique inclusive, dimensionnement et distribution des circulations</p> <p>Réflexion autour des enjeux de conditions de travail, analyse multicritères et description des mesures envisagées (confort acoustique, visuel, thermique, qualité de l'air et confidentialité)</p> <p>Conduite d'une Evaluation des Incidences sur l'Environnement et mise en œuvre des recommandations d'atténuation et de compensation, études, détails et précisions des mesures Eviter, Réduire, Compenser-ERC prises dans le cadre de la réduction des externalités négatives du projet</p> <p>Site nouveau Insertion territoriale : choix d'urbanisme (caractéristiques géographiques, climatiques et topographiques du site retenu) et qualité urbaine (accessibilité, synergie et partenariats avec les acteurs sociaux économiques de proximité)</p> <p>Site nouveau Objectif ZAN : mesures pour limiter l'artificialisation des sols (mixité des usages sur une parcelle, noues, parking végétalisés...)</p> <p>Projet paysager et cohérence avec les lignes directrices territoriales, préservation de la biodiversité</p> <p>Gestion des effluents (système de traitement envisagé dont phytoépuration, centrale de mesure avant rejet...) et de l'eau (audit et prospective des réseaux et moyens d'assainissement : STEP de proximité, réseaux séparatifs, traitement in situ)</p> <p>Gestion des déchets, organisation fonctionnelle des filières de tri, modalités de stockage et de traitement dont gestion et recyclage des déchets de chantier</p> <p>Chantier vert : réduction des nuisances sonores, poussière, émissions de polluants (note méthodologique à intégrer dans la remise de l'offre des entreprises et suivi de l'application de la charte)</p>	1 1 1 1 1 1 2 2 > 3
<p>5.Gouvernance développement durable</p> <p>L'établissement s'engage à désigner un référent développement durable et à mettre en place une gouvernance associée.</p>	<p>Désignation d'un référent développement durable rattaché à la direction générale de l'établissement</p> <p>Engagement institutionnel : volet RSE du projet d'établissement ou document de formalisation de sa démarche</p> <p>Comité de pilotage du projet représentatif de chaque partie prenante interne</p> <p>Mise en relation avec les acteurs extérieurs (intégration dans le processus de concertation et d'élaboration du projet)</p> <p>Formalisation des engagements en matière de développement durable et RSE pour le projet</p> <p>Prise en considération de la RSE dans les marchés d'achats associés au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - schémas de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) - caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution des marchés - environnement dans les conditions d'exécutions - conditions relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution pour les marchés de concessions formalisés - recours à des entreprises de l'économie sociale et solidaire <p>Capacité des acteurs à mettre en œuvre le projet (échanges en groupes de travail, consolidation des engagements, intégration dans le choix du maître d'œuvre)</p>	1 1 1 1 2 > 3 2